

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 17 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi dix-sept avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 11 avril 2025, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Gilles TOULZA, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, M. Philippe JANICOT, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Corinne JUST, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jamal FATIMI, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Vincent REY, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Rhabira ZIANI BEY, Mme Pascale ETIENNE, Mme Isabelle NEGRIER CHASSAING, Mme Valérie MILLON, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absent excusé représenté par une suppléante :

M. Alexandre PORTHEAULT est représenté par Mme Caroline BOURGER

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
Mme Sylvie ROZETTE donne pouvoirs à Mme Patricia VILLARD
Mme Martine BOUCHER donne pouvoirs à Mme Monique DELPI
Mme Marie-Claude BODEN donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
Mme Marie LAPLACE donne pouvoirs à Mme Hélène CUEILLE
M. Denis LIMOUSIN donne pouvoirs à Mme Corinne JUST
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à Mme Samia RIFFAUD
M. Jérémy ELDID donne pouvoirs à M. Thierry MIGUEL
Mme Amandine JULIEN donne pouvoirs à M. Matthieu PARNEIX
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
Mme Gülsen YILDIRIM donne pouvoirs à M. Olivier DUCOURTIEUX
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
M. Alain BOURION donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET
Mme Nadine BURGAUD donne pouvoirs à M. François POIRSON

Absents :

M. Emile-Roger LOMBERTIE, Mme Nezha NAJIM

L'ORDRE DU JOUR EST

Motion relative au projet d'EPR2 du Blayais - 10 000 emplois garantis pendant 10 ans

M. GUERIN Guillaume, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, le gouvernement a publié une nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui a fait l'objet d'une concertation du public. Elle remplace la PPE de 2016 qui prévoyait la fermeture de 14 réacteurs nucléaires dont deux de la seule centrale nucléaire de Nouvelle-Aquitaine, celle du Blayais en Gironde. Elle acte la priorité donnée aux énergies renouvelables intermittentes, le maintien en fonctionnement des réacteurs du parc nucléaire jusqu'à 60 ans au moins et son développement pour répondre aux besoins du pays en électricité pilotable et bas carbone avec l'objectif de réussir la transition énergétique.

Considérant :

- le rôle prépondérant de la centrale du Blayais dans l'alimentation électrique d'une majorité du territoire régional ;
- la stratégie nationale de relance du nucléaire annoncée par le gouvernement visant à renforcer la production d'énergie décarbonée et sécuriser l'approvisionnement énergétique du pays ;
- la volonté d'EDF de développer de nouveaux réacteurs de type EPR2 sur plusieurs sites en France, dont celui du Blayais, afin d'accompagner la transition énergétique et de renforcer la production électrique bas carbone ;
- l'importance de l'indépendance énergétique et de la sécurité d'approvisionnement pour répondre aux besoins croissants des territoires et des acteurs économiques ;
- les enjeux environnementaux, industriels et socio-économiques liés à ce projet, notamment en matière de création d'emplois, de développement des compétences et de structuration d'une filière industrielle régionale ;
- l'impact considérable de ce projet sur l'emploi local, avec la création de milliers de postes directs et indirects, favorisant le dynamisme économique et l'attractivité du territoire ;
- la nécessité d'une concertation approfondie avec les élus locaux, les citoyens et les acteurs économiques pour assurer l'adhésion et l'acceptabilité du projet ;
- les motions analogues adoptées par d'autres collectivités territoriales du territoire, au-devant desquelles la Région Nouvelle-Aquitaine (motion adoptée le 17 mars 2025), les communautés de communes concernées, la Chambre de commerce de d'industrie de la Gironde et plusieurs organisations économiques et consulaires qui témoignent des enjeux majeurs du dossier ;

Le conseil communautaire décide :

- d'apporter son soutien à la candidature du site du Blayais pour accueillir une paire de réacteurs EPR2 ;
- de demander à l'État et à EDF de garantir une information transparente et une concertation approfondie avec l'ensemble des parties prenantes locales ;
- d'exiger que les retombées économiques et sociales du projet bénéficient en priorité aux entreprises régionales et aux néo-aquitains ;

- de mettre l'accent sur l'importance de développer des programmes de formation pour accompagner la montée en compétence des entreprises locales et assurer la pérennité de l'emploi sur le territoire ;
- d'émettre le souhait que les investissements nécessaires en matière d'infrastructures, de formation et de développement territorial soient anticipés et accompagnés par l'État et les collectivités concernées ;
- de veiller à ce que les exigences environnementales et de sécurité les plus strictes soient appliquées pour garantir un développement énergétique durable et responsable ;
- de demander au Préfet de Région de créer et coordonner un comité stratégique et des groupes de travail dédiés : foncier, emploi et formation, planification territoriale.

ADOPTE

S'est opposée : Mme Geneviève LEBLANC

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le jeudi 24 avril 2025